



Saint-Prex, mai 2010

MUNICIPALITÉ
DE
SAINT-PREX

ENQUETE PUBLIQUE

La Municipalité de Saint-Prex, conformément à l'article 13 de la loi sur les routes du 10 décembre 1991 et à l'article 75 du code rural et foncier du 7 décembre 1987, soumet à l'enquête publique du

11 mai au 10 juin 2010

**l'inscription d'une servitude de passage public à pied,
pour tous véhicules et canalisations quelconques
sur les parcelles n^{os} 1167, 1168 et 1169,
à la route de Morges.**

Le dossier est déposé au service du personnel et de l'administration générale, 1^{er} étage du bâtiment administratif (chemin de Penguey 1a), où il peut être consulté durant les heures d'ouvertures du bureau, soit du lundi au vendredi de 8h.00 à 11h.30 et de 14h.00 à 16h.00, excepté le lundi jusqu'à 18h.30.

Les oppositions ou observations éventuelles peuvent être consignées sur la feuille d'enquête ou adressées par lettre recommandée, dans le délai de l'enquête, à la Municipalité, ch. de Penguey 1a, 1162 Saint-Prex.

La Municipalité